

Direction : Prévention et Sécurité

Prévention et Sécurité

REF : PREVSECU2006001

Signataire : RW/SS

OBJET : Signature de la convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ouverture de la Maison de Justice et du Droit le 8 mars 2000, ayant permis de rapprocher le droit et les citoyens en instaurant une justice de proximité et en facilitant l'accès au droit pour tous, en fédérant les services publics,

Vu la première convention signée le 23 mars 1999 fixant les règles de fonctionnement de la structure,

Vu le projet de la convention arrivée à échéance,

Considérant la nécessité de renouveler la convention afin de permettre la poursuite du bon fonctionnement de la structure,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative au fonctionnement de la Maison de Justice et du Droit d'Aubervilliers.

Le Maire